

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, présidé par Michel MOLY, premier vice-président, s'est réuni hier, mardi 30 septembre 2014, à Port-Vendres. La séance était entièrement dédiée à l'examen du projet de plan de gestion du Parc, avant adoption prévue lors de la prochaine réunion du conseil.



Crédit : Jérémie Fauquet / Agence des aires marines protégées

### Hommage au président BOURQUIN

La séance a débuté par un hommage à Christian BOURQUIN, décédé le 26 août 2014. Christian BOURQUIN avait été élu président du Parc naturel marin du golfe du Lion à sa création. Il s'était fortement impliqué dans la construction et la gestion de ce nouveau parc, avec une vision politique ambitieuse pour ce territoire marin, que ce soit au niveau environnemental, économique ou culturel. Cette vision trouve sa traduction dans le plan de gestion présenté ce jour aux membres du conseil.

### Le processus d'adoption du plan de gestion

Le plan de gestion soumis à l'examen du conseil est issu d'une concertation de deux années avec les acteurs du territoire. Il a déjà été validé dans son architecture générale. La séance de travail de ce jour a été consacrée à l'analyse du document et à la préparation d'éventuels amendements.

Les principales discussions ont porté sur :

- les modalités d'utilisation du plan de gestion, document volumineux et riche, qui référence l'ensemble des thématiques et ambitions du Parc à quinze ans,

- les relations entre le Parc naturel marin du golfe du Lion et ses voisins, qu'il s'agisse de régions, de structures ou de dispositifs réglementaires (partie nord du golfe du Lion, Catalogne espagnole au sud, Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, Natura 2000, SAGE<sup>1</sup>, etc.),
- la position du Parc vis-à-vis des lagunes, d'un point de vue administratif et d'un point de vue fonctionnel pour le suivi et le diagnostic.

Le conseil de gestion a adopté une « carte des vocations » qui présente, dans l'objectif général d'excellence environnementale du Parc, différents secteurs orientés vers trois vocations : protection, conservation et développement socio-économique. Il ne s'agit pas d'une partition administrative ou réglementaire de l'espace, mais d'un outil facilitant la compréhension du plan de gestion et d'une aide à la décision pour les membres du conseil de gestion.

A l'issue des débats, aucune demande d'amendement n'a été formulée et, moyennant quelques modifications de forme, cette version du plan de gestion a été considérée comme pleinement satisfaisante par les participants.

Les membres du conseil ont tenu à féliciter l'ensemble de l'équipe du Parc sur la qualité du travail produit.

## Les prochaines étapes

Le plan de gestion du Parc, conformément à son décret de création, doit être élaboré avant le 13 octobre 2014. Aussi, la réunion du conseil de gestion du 10 octobre sera consacrée au vote final d'adoption du plan de gestion. Puis ce plan de gestion sera soumis à la consultation du public via internet.

Ce plan sera ensuite soumis à la validation nationale de l'Agence des aires marines protégées, dont dépend le Parc. L'Agence des aires marines protégées est un établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Une fois la procédure d'adoption du plan de gestion finalisée, le Parc naturel marin du golfe du Lion sera considéré comme pleinement opérationnel et pourra déployer des actions de terrain de suivi, de contrôle et de sensibilisation.

**Prochain conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion  
Vendredi 10 octobre 2014**

**Contact :** Gildas LE CORRE, directeur-délégué du Parc naturel marin du golfe du Lion  
[Gildas.LeCorre@aires-marines.fr](mailto:Gildas.LeCorre@aires-marines.fr) – tel : 06 42 57 95 81

[www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr)

---

<sup>1</sup> SAGE = schéma d'aménagement et de gestion des eaux